



Séance du 20 juin 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Emmanuel SCHOTT, excusé.

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Date de convocation : 16 juin 2014

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 10/06/2014
3. Elections sénatoriales 2014 :
 - a) Désignation des délégués titulaires
 - b) Désignation des délégués suppléants
4. Atelier communal : rénovation BBC globale
5. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/06/2014

Le procès-verbal de la séance du 10/06/2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. ELECTIONS SENATORIALES 2014 :

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-huit heures, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de ROSSFELD
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

ROHMER Jean-Claude	HIRLI-ZAGAROLI Pascale
KOEHLER Daniel	OTT Denis
HAEHNEL Jean-Jacques	STRAMM Emmanuelle
HURSTEL Hubert	VETTER Pascal
THURNREITER Fabrice	MOSSER Roger
BREGAND Marie-Thérèse	DAMBACH Bernadette
HURSTEL Pascal	
MENTZLER Régine	

Absents : Emmanuel SCHOTT, excusé.

M. Jean-Claude ROHMER, maire a ouvert la séance.

Mme Marie-Thérèse BREGAND a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM Jean-Jacques HAEHNEL – Hubert HURSTEL – Fabrice THURNREITER – Pascale HIRLI-ZAGAROLI.

a) Désignation des délégués titulaires

1^{er} tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de trois délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 18 h 15. Il a donné les résultats ci-après :

* Nombre de bulletin de vote trouvés dans l'urne : 14
* A déduire : 0
* Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Jean-Claude ROHMER : 14 voix
M. Jean-Jacques HAEHNEL : 14 voix
M. Hubert HURSTEL : 14 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Claude ROHMER, né le 1^{er} mars 1948 à Witternheim, Bas-Rhin, qui a déclaré ACCEPTER le mandat.

- Monsieur Jean-Jacques HAEHNEL, né le 29 juin 1953 à Strasbourg, Bas-Rhin, qui a déclaré ACCEPTER le mandat.
- Monsieur Hubert HURSTEL, né le 10 septembre 1953 à Benfeld, Bas-Rhin, qui a déclaré ACCEPTER le mandat.

b) Désignation des délégués suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 14
* A déduire	: 0
* Reste, pour le nombre de suffrage exprimés	: 14

Majorité absolue	: 8
------------------	-----

Ont obtenu :

M. Roger MOSSER	: 14
Mme Marie-Thérèse BREGAND	: 14
M. Fabrice THURNREITER	: 14

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués suppléants :

- Monsieur Roger MOSSER, né le 17 novembre 1957 à Sélestat, Bas-Rhin, qui a déclaré ACCEPTER le mandat.
- Madame Marie-Thérèse BREGAND, née le 03 juin 1963 à Benfeld, Bas-Rhin, qui a déclaré ACCEPTER le mandat.
- Monsieur Fabrice THURNREITER, né le 05 février 1976 à Strasbourg, Bas-Rhin, qui a déclaré ACCEPTER le mandat.

4. ATELIER COMMUNAL : RENOVATION BBC GLOBALE

Monsieur le Maire présente les résultats de l'étude thermique qui a été menée par le bureau Gest'Energie de Scherwiller ainsi qu'un chiffrage prévisionnel élaboré par le maître d'œuvre comparant l'aménagement de l'atelier avec ou sans rénovation BBC globale.

Après en avoir débattu, considérant que la différence de coût est largement compensée par l'obtention de subventions complémentaires, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à une rénovation BBC globale pour un montant prévisionnel HT de 192 625 € hors frais de maîtrise d'œuvre (8 % sur montant HT). Il autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de la Région et de tout autre organisme étant susceptible de subventionner ces travaux.

5. DIVERS

Communication du maire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu la visite du directeur région Nord Alsace des maisons Stéphane BERGER qui souhaiterait proposer des parcelles du lotissement Kreuzel, 2^{ème} tranche à de futurs acquéreurs. Les particuliers achèteraient les parcelles directement à OPUS 67 mais s'engageraient en contrepartie à construire avec les maisons Stéphane BERGER. Pour ce faire, il propose l'établissement d'une promesse de vente d'une durée de 6 mois sur les lots 5 et 8. Le conseil municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions (Denis OTT et Pascal VETTER), valide cette proposition.

Clôture de la séance à 19h00.